DE_2026_041

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du jeudi 30 avril 2026

Date convocation : 23 avril 2026	*Le trente avril deux mille vingt-six, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 11	**Présent(e)s :** François ROUVEYROL, Anny ROUMEJON, Caroline VIDHAMALI, Nicole DRÔME, Raphaël COUDERC, Etienne VION, Eric ADAM
Présents : 7	
Votants : 10	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN représenté par Raphaël COUDERC, Dominique LESIOURD représenté par Caroline VIDHAMALI, Danièle DE MAÏO représentée par Eric ADAM
Pour : 10	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:** Marjolaine ROLAND
	Secrétaire de séance: Etienne VION

Objet: Règlement du concours de fleurissement de la commune

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le projet de règlement du concours de fleurissement de la commune (règlement joint).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le règlement du concours de fleurissement de la commune présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Etienne VION

Le Président de séance — François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
048-214800195-DE_2026_041-DE
A G E D I

Barre
des Cévennes

LE REGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL

DES MAISONS FLEURIES

Barre des Cévennes organise un concours des **maisons fleuries** ouvert à tous les habitants de la commune, propriétaires ou locataires.

Son but est de valoriser les initiatives privées de fleurissement et renforcer la qualité de notre cadre de vie et compléter les efforts entrepris par la commune dans ce domaine.

1. **Généralités :** encourager les actions de fleurissement privatif et récompenser par l'attribution de plusieurs prix les meilleures réalisations vues de l'extérieur.

2. **Inscriptions** : avant le 30 juin 2026,
   fiche à l'épicerie,
   ou auprès de Madame Drôme
   (06.14.60.71.70 - nicole.drome@barredescevennes.fr)

3. **Catégories :**
   - maison ou ferme avec jardin
   - façades, murs, logements sur rue, balcons, fenêtres

4. **Remise des prix** : lors de la Foire de la Madeleine le 22 juillet 2026
   Valeur du lot entre 20 et 50€

5. **Jury :** Nicole Drôme plus 4 autres personnes issues de communes avoisinantes.

BOURG CENTRE Occitanie

Villages d'avenir

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
048-214800195-DE_2026_041-DE
A G E D I